

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2007

Date de la convocation

Le 12 juin 2007

Date de l'affichage

Le 12 juin 2007

Présents :

L'an deux mil sept, le dix huit juin à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à l'annexe de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire

MM. PAILLART, TESTARD, BLANCHARD, Mmes MOREL, FRANCOIS, LACOMBLE, MM. LALUC, WIDOOT, MARY, BLOND.

Excusé :

Mme CONSTANTIN

Absents :

Mme MARTINS, Mrs LESURE, BIZET et CHIPOT

Avait donné procuration :

M. Didier BIZET à Monsieur PAILLART

Secrétaire de séance :

Mme MOREL

A l'ordre du jour

- Adoption du compte rendu du 29 mars 2007
- Droit de préemption : Etang d'Herchies : lots n°101-102, lot n°55, lot n°67
Habitation : 5bis rue Canthereine
- Vente d'une habitation
- Décision modificative n°1 au budget primitif 2007
- Versement d'une subvention supplémentaire au groupe scolaire (recette brocante)
- Compte administratif 2006 CCAS et Mairie – formalités administratives
- Délibération : congé maternité de Karine LEFEBVRE
- TEB – contrat de financement 2007/2008
- Tarif cantine et garderie au 1^{er} septembre 2007
- Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2007
- Cté Agglo du Beauvaisis : travaux d'eaux pluviales – rue Canthereine – ex. 2007
- Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

◆ Adoption du compte rendu du 29 mars 2007

Madame FRANCOIS :

- page 3 : remplacer «Madame FRANCOIS souhaite qu'un règlement soit établi afin de fixer le prix d'une concession dont le caveau n'a pas été détruit...» par «Madame FRANCOIS souhaite qu'un prix soit fixé pour une concession dont le caveau n'a pas été détruit».
- page 3 : «Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 12,23 € à Monsieur Antoine SANTIAGO», ajouter «moyennant la récupération de la concession».
- page 6 : lire Madame Jocelyne DELCOURT et non Jacqueline DELCOURT, et rectifier l'orthographe de «kaléïdansecope».

Monsieur WIDOOT :

- page 7 : préciser que Monsieur WIDOOT a également assisté à une réunion du Bassin de Natation de Savignies, avec Monsieur BLOND.

☞ Sous réserve de la prise en compte de ces remarques, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du 29 mars 2007.

◆ Droits de préemption

Ventes : Etang d'Herchies : lots n°101-102, lot n°55, lot n°67
Habitation : 5bis rue Canthereine

☞ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

◆ Vente d'une habitation

Monsieur PAILLART informe le Conseil Municipal que Monsieur BLONDEL, 17 rue Georges Hernoux vend sa propriété et qu'il l'a fait expertisé par les Domaines. Il propose que la commune en fasse l'acquisition avec son terrain et ses dépendances (superficie 1.831m²) pour deux raisons : accueillir la cantine et surtout avoir un endroit pour entreposer, entre autres, le matériel utilisé par les cantonniers (actuellement chez des exploitants agricoles du village qui ont la gentillesse de dépanner la commune).

Coût : 264.000 € auxquels il faut déduire 44% de subvention du Conseil Général (taux communal actuel) et ajouter 4.000 € environ de frais de notaire, soit un total de 151.840 € à la charge de la commune.

Monsieur PAILLART précise :

- 1°) que le taux de la subvention est variable d'une année sur l'autre
- 2°) que les finances de la commune permettent cette acquisition sans faire d'emprunt.

Madame MOREL regrette de découvrir un projet de telle envergure pendant la réunion de conseil.

Monsieur PAILLART précise qu'à la demande de Monsieur BLONDEL il se devait de rester discret sur le dossier et de ne pas en parler avant.

Après un large débat, Monsieur PAILLART passe au vote concernant l'acquisition de l'habitation de Monsieur BLONDEL par la commune. Les résultats du vote sont :

- «Pour» : Mme FRANCOIS, Mrs BLOND, MARY, PAILLART, BIZET, BLANCHARD, LALUC, TESTARD
- «Contre» : Mr WIDOOT
- «Abstention» : Mmes LACOMBLED, MOREL

Madame MOREL est favorable au projet et reconnaît qu'une telle opportunité ne se présente pas tous les jours (endroit idéal), mais estime que des précisions doivent être apportées (travaux à réaliser, etc) avant de s'engager sur une dépense aussi importante.

☞ Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, de faire l'acquisition de l'habitation de Monsieur BLONDEL et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente.

◆ Décision modificative n°1 au budget primitif 2007

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Subvention groupe scolaire</u> Compte 6574 (brocante)	+ 813 €	<u>Autres droits de stationnement</u> Compte 70328 (emplacements brocante)	+ 813
<u>Charges subv gestion courante</u> (réserve) Compte 658	- 315 €		
<u>Titres annulés</u> Compte 673 (subv EDF domaine public)	+ 165		
<u>Virement à la section de fonctionnement</u> Compte 023	+ 150 €		
TOTAL	+ 813 €		+ 813 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Mobilier scolaire</u> Compte 2188 opération 142	+ 50 €	<u>Virement à la section de fonctionnement</u> Compte 021	+ 150 €
<u>Barrières CFêtes</u> Compte 21578 opération 146	+ 100		
TOTAL	+ 150 €		+ 150 €

☞ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget primitif 2007.

◆ Versement d'une subvention supplémentaire au groupe scolaire (recette emplacements brocante)

Monsieur PAILLART donne les résultats de la brocante du 20 mai dernier : 268 mètres vendus, 71mètres gratuits, soit 339 mètres d'exposants, 71 exposants inscrits, 2 artisans dans l'annexe de la mairie, 1 pépiniériste à l'Eglise.

Gains au profit du groupe scolaire d'Herchies : 813 €

☞ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de reverser la somme de 813 € au groupe scolaire d'Herchies.

◆ Compte administratif 2006 CCAS et Mairie – formalités administratives

Le compte administratif 2006 du CCAS et de la Mairie doit être voté par le doyen d'âge et non par le Maire. Suite au courrier de la Préfecture – contrôle de légalité – la Préfecture souhaite que le Conseil Municipal reprenne une délibération en précisant que le vote a été effectué par le doyen d'âge, Monsieur GUY TESTARD et non par Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

☞ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre une délibération dans ce sens.

◆ Délibération : congé maternité de Karine LEFEBVRE

Monsieur PAILLART donne lecture du faire part de naissance de Aimie LAMBERT - née le 9 avril dernier, fille de Karine LEFEBVRE, employée communale, ATSEM du groupe scolaire d'Herchies.

Monsieur PAILLART précise que la municipalité veut offrir un siège auto (souhait des parents) d'un montant de 150 € à l'occasion de cet heureux évènement (somme allouée aux enfants du personnel communal, lors de leur naissance). Le cadeau est disponible auprès du magasin AUBERT de Beauvais.

☞ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'allouer 150 € pour l'acquisition d'un siège auto auprès du magasin AUBERT de Beauvais, à l'occasion de la naissance de la fille de Madame LEFEBVRE.

◆ TEB – contrat de financement 2007/2008

Monsieur PAILLART propose de renouveler le contrat avec le TEB (Théâtre du Beauvaisis) relatif à un abonnement pour 3 spectacles, destinés aux enfants du groupe scolaire. Le coût pour 1 enfant à 1 spectacle (entrée + transport) est de 9,20 €, dont 4,00 € pris en charge par la Commune et 5,20 € par la Coopérative Scolaire.

☞ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler le contrat de financement 2007/2008 avec le TEB et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

◆ Tarif cantine et garderie au 1^{er} septembre 2007

☞ Suite à l'augmentation de 2 % des tarifs de la SAGERE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répercuter cette augmentation sur les prix des repas facturés aux familles, à compter du mois de septembre 2007, à savoir :

-enfants de la maternelle résidant à Herchies	3.03 €
- enfants du primaire résidant à Herchies	3.20 €
- enfants venant de l'extérieur	3.43 €

Ainsi que sur le tarif de la garderie, qui est porté à 1,35 €.

◆ Indemnité représentative de logement des instituteurs - 2007

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture en date du 29 mars 2007. Il précise que le taux prévisionnel d'évolution est estimé à +1.80%.

Monsieur le Maire précise qu'aucun logement n'est attribué aux instituteurs de la commune mais que la Préfecture souhaite une délibération le précisant.

☞ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre une délibération dans ce sens.

◆ **Cté Agglo du Beauvaisis – travaux d'eaux pluviales – rue Canthereine – ex. 2007**

Monsieur le Maire informe que les travaux d'eaux pluviales dans la rue Canthereine commenceront la première quinzaine de juillet : agrandissement de la mare à côté de chez Monsieur BLOND et création d'un puit d'infiltration. Ces travaux seront réalisés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Le coût estimatif global s'élève à 25.165,34 € TTC dont 10.520,63€ pris en charge par la commune.

☞ Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de prendre à sa charge la somme de 10 520.63 € pour les travaux d'eaux pluviales dans la rue Canthereine.

◆ **Questions diverses**

- Monsieur PAILLART précise que des dépliants concernant l'exposition «un dimanche à la campagne», organisée par l'Ecole d'Art du Beauvaisis, sont en cours de distribution. Cette manifestation aura lieu le dimanche 24 juin à l'Eglise d'Herchies.
- Monsieur PAILLART donne lecture du faire part de mariage de Maxime DRELY et Claire MATHIEU qui aura lieu le samedi 23 juin à 14h30 à la Mairie d'Herchies. La cérémonie religieuse aura lieu à Grandvilliers, les membres du Conseil Municipal y sont invités.
- Madame LACOMBLED, bénévole au Secours Catholique de Beauvais, propose que la commune apporte un soutien financier aux sinistrés de Guiscard – secteur du Noyonnais dans l'Oise, qui ont subis de gros dégâts lors d'un orage.

☞ Après un débat, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser la somme de 200 € au Secours Catholique de Beauvais pour les sinistrés de Guiscard.

Madame LACOMBLED remercie le Conseil Municipal pour cet élan de générosité.

- Madame FRANCOIS informe qu'il reste un stock de cartes postales d'Herchies (Vœux du Maire). Elle trouve dommage que ces cartes restent dans l'armoire de la mairie et propose qu'elles soient vendues.

Elle a contacté la presse de Milly sur Thérain (Monsieur SCHEIDLER) qui serait d'accord pour les prendre en dépôt vente. Une convention entre la Commune d'Herchies et ce commerçant pourrait être signée. Les cartes, achetés par la Commune 0,48 € l'unité TTC serait vendue 0,80 TTC € (dont 0.32€ de marge bénéficiaire pour le commerçant).

☞ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre les cartes postales d'Herchies par l'intermédiaire du libraire de Milly sur Thérain et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

- Madame FRANCOIS informe que la fête de fin d'année de l'école aura lieu le samedi 30 juin et que les membres du Conseil y sont conviée, sachant qu'elle-même ainsi que Monsieur PAILLART et Monsieur BLANCHARD seront absents. La commune offre, comme chaque année, un livre aux enfants. Madame MOREL, Responsable des Affaires Scolaires en assurera la distribution.
- Madame FRANCOIS informe que le traiteur retenu pour le repas des Aînés est Monsieur HAUDOIRE de Feuquières. Elle a reçu deux devis : Monsieur JOLY de Grandvilliers et Monsieur HAUDOIRE de Feuquières.

- Monsieur WIDOOT informe que la cérémonie du 14 juillet aura lieu cette année à Herchies. Il y convie les membres du Conseil Municipal.
- Madame MOREL informe qu'un conseil d'école s'est déroulé le vendredi 15 juin. Pour la rentrée 2007/2008, 82 enfants sont inscrits d'où le maintien des 4 classes.

Lors de cette réunion, des parents ont émis le souhait d'un centre de loisirs à Herchies. Madame MOREL propose de diffuser un sondage permettant de recenser les intéressés pour l'année prochaine, et de se renseigner en parallèle auprès de la Communauté d'Agglo pour un acheminement des enfants d'Herchies vers un centre de Beauvais (navette).

Monsieur BLANCHARD n'est pas favorable à un centre de loisirs sur Herchies car cela engendre une grosse charge de travail pour le peu d'enfants du village inscrits et préfère retenir la seconde solution, dans la mesure du possible. Monsieur PAILLART va se renseigner auprès de la Communauté d'Agglo du Beauvaisis.

Madame MOREL précise également que l'institutrice des CM1/CM2 est favorable pour organiser une manifestation avec ses élèves, lors de la cérémonie du 11 novembre prochain, en collaboration avec les anciens combattants.

- Madame MOREL informe que le flash infos consacrés aux finances de la Commune est prêt pour diffusion, suite à la commission communication qui s'est réunie le 29 mai dernier, et qu'il sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

La séance est levée à 21 heures 30.